



Hegel et la question de la pauvreté dans Principes de la philosophie du droit : entre solidarité publique et limites de l’État moderne

Hegel and the question of poverty in Elements of the Philosophy of Right: between public solidarity and the limits of the modern State

SAWADOGO Rodrigue Wendekondo

Enseignant-chercheur

Université Norbert ZONGO/BURKINA FASO

Département de Philosophie

Laboratoire de Philosophie (Université Joseph KI-ZERBO)

Date de soumission: 12/11/2025

Date d'acceptation : 08/12/2025

Pour citer cet article:

SAWADOGO. R.W. (2025) «Hegel et la question de la pauvreté dans Principes de la philosophie du droit : entre solidarité publique et limites de l’État moderne», Revue Internationale du chercheur «Volume 6: Numéro 4 » pp: 1214-1228.

Résumé :

Cette réflexion montre que la pauvreté n'est pas une question étrangère à Hegel. Elle souligne que, dans sa pensée, la philosophie cesse d'être amour de la pauvreté, amour du détachement ou de l'attachement au détachement. Elle relève aussi que Hegel s'est intéressé d'une manière spécifique et critique à la question de la pauvreté en indiquant les dangers auxquels elle conduit et en entreprenant une réflexion dont la finalité est sa domestication, son éradication. La pauvreté selon Hegel pose un problème sérieux qui fait éclore un esprit antisocial. C'est la raison pour laquelle, elle appelle une solution politique. Les pauvres se « dés-identifient » à la société dans laquelle ils vivent, et aux valeurs qu'elle promeut. La principale solution hégélienne face à la question de la pauvreté est l'aide ou la solidarité publique qui se distingue de l'aide ou de la solidarité contingente. Cette solution publique est l'œuvre des autorités étatiques c'est-à-dire des fonctionnaires de l'État. Il y a donc dans sa pensée deux aspects fondamentaux à ne pas sous-estimer : la centralité de l'État et la solidarité publique. Dans cette réflexion, nous avons entrepris une lecture des *Principes de la philosophie du droit de Hegel* en confrontant son contenu à la pensée de Karl Marx et à la réalité contemporaine. Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont la pertinence et les limites de la solution hégélienne dans son œuvre de réduction ou d'éradication de la pauvreté.

Mots-clés : corporation, État, famille, libéralisme, pauvreté, révolution, société civile.

Abstract:

This reflection shows that poverty is not a subject foreign to Hegel. It highlights that, in his thought, philosophy ceases to be a love of poverty, a love of detachment, or an attachment to detachment. It also notes that Hegel engaged with the question of poverty in a specific and critical manner, pointing out the dangers to which it leads and undertaking a reflection whose ultimate aim is its domestication and eradication. According to Hegel, poverty poses a serious problem that gives rise to an antisocial spirit. This is why it calls for a political solution. The poor "dis-identify" themselves from the society in which they live and from the values it promotes. Hegel's main solution to the problem of poverty is public aid or public solidarity, which differs from contingent aid or solidarity. This public solution is the work of state authorities, that is, civil servants. There are therefore two fundamental aspects in his thought that must not be underestimated: the centrality of the state and public solidarity. In this study, we undertook a reading of Hegel's *Elements of the Philosophy of Right* by confronting its content with the thought of Karl Marx and with contemporary reality. The results we reached underline both the relevance and the limits of Hegel's solution in his effort to reduce or eradicate poverty.

Keywords: civil society, corporation, family, liberalism, poverty, revolution, State.

Introduction

La pauvreté n'est pas une question étrangère à la philosophie. Elle a été de l'antiquité à l'époque contemporaine l'objet d'une investigation à finalités multiples. Cela signifie que la philosophie a eu par rapport à la question de la pauvreté une diversité de compréhensions et d'approches. Une de ces compréhensions est celle qui a consisté à établir une relation étroite entre l'amour de la sagesse et l'amour de la pauvreté, à identifier la philosophie non seulement à la recherche de la pauvreté ou à l'amour de la pauvreté mais aussi à la recherche de se maintenir dans la pauvreté, avec Thalès, la tradition socrato-platonico-aristotélicienne, les stoïciens et les épicuriens.

Mais la philosophie cesse d'être amour de la pauvreté, amour du détachement ou de l'attachement au détachement avec Hegel. Il s'est intéressé d'une manière spécifique et critique à la question de la pauvreté en indiquant les dangers auxquels elle conduit et en entreprenant une réflexion dont la finalité est sa domestication, son éradication. Dans son œuvre *Principes de la philosophie du droit*, il conceptualise la pauvreté et les pauvres. Comment Hegel conceptualise-t-il la pauvreté et les pauvres dans le cadre de la société civile moderne ? En quoi sa solution par l'intervention étatique et la solidarité publique permet-elle (ou non) de répondre à la question sociale ? Quelles sont les limites de cette solution à la lumière de Karl Marx et des réalités politico-économiques contemporaines ? Cette réflexion vise l'indication et la compréhension de la réflexion hégelienne sur la pauvreté, sa mise en dialogue avec Karl Marx et son actualisation pour penser la pauvreté dans les États africains contemporains. Notre travail s'appuie sur un corpus principal constitué des *Principes de la philosophie du droit* de Hegel, son *Introduction à la philosophie de l'histoire* et ses *Écrits politiques*, *La constitution de l'Allemagne (1800-1802)*. Sur le plan méthodologique, il entreprend une analyse conceptuelle, herméneutique qui met la pensée hégelienne à l'épreuve par la critique marxienne.

Notre tâche, dans cette réflexion, consistera à dégager, d'abord, la conception hégelienne de la pauvreté, à montrer, ensuite, la solution qui ressort de ses œuvres avant de nous interroger, enfin, sur sa pertinence. Cette dernière partie sera structurée en trois sous-sections : la pertinence, la critique marxienne et la critique par les réalités contemporaines.

1. La pauvreté dans la philosophie politique de Hegel

Hegel s'est intéressé à la question de la pauvreté. Cet intérêt est perceptible dans son œuvre intitulée *Principes de la philosophie du droit*. Il existe, dans cette œuvre, de nombreux paragraphes qui traitent entre autres de la division du travail et de la paupérisation des

travailleurs. Il est important de montrer que, dans cette œuvre, Hegel a apporté sa contribution à la discussion de la problématique que l'on a appelée la question sociale. Cette question dite sociale apparaît, avec clarté, à partir de 1830 selon Jean-Claude Bourdin.

La pauvreté, dans la conception hégélienne, se définit comme un état dans lequel des hommes se retrouvent privés des avantages de la société qui sont entre autres : la culture, l'administration du droit, le souci de l'hygiène (G.W. F. Hegel, 1998, 301). Elle se caractérise, chez ce philosophe, par la disposition de l'esprit de ceux qui en sont victimes à la fainéantise, à la méchanceté et à d'autres vices du même genre. Des circonstances contingentes peuvent provoquer la pauvreté et la misère qui, elle, est plus grave que la pauvreté. La misère se situe au-delà de l'insuffisance de satisfaction des besoins élémentaires. Elle renvoie à une situation ou à un état de privation totale, à un dénuement extrême. La pauvreté et la misère sont aussi issues de la division du travail, de ses effets. Le chômage qui se définit comme l'absence ou la perte du travail, conduit aussi à la pauvreté ou à la misère.

L'introduction des machines dans le travail crée des pauvres ou augmente leur nombre. Les machines posent aussi, chez Hegel, un problème éthique, la perte des valeurs morales. Il met en exergue, dans ses œuvres, l'existence d'une pauvreté de masse émanant des fluctuations du marché et de la nature moderne du travail qui fait intervenir les machines dont nous venons de parler. Ces machines prennent la place des hommes qui se retrouvent démunis. La pauvreté mène, dans la réflexion philosophique hégélienne, à la détresse. Elle est aussi une pathologie née de la volonté de maximisation du profit qui est une expression qui fait penser au corpus philosophique marxien. Mais elle n'est pas absente dans la philosophie politique hégélienne. Par-delà cette idée, il est utile aussi de remarquer que celle de classe n'est pas non plus absente chez Hegel. Dans le §243 de son ouvrage, *Principes de la philosophie du droit*, on retrouve une telle idée.

Si on ne conteste pas que l'idée de classe, celle de prolétariat, de prolétaires ou encore de classe prolétarienne sont chères à Karl Marx, font partie de son corpus philosophique, il est utile, cependant, de souligner qu'avant Karl Marx, ces idées furent développées par Hegel. Il a, en effet, parlé de

l'isolement et le caractère borné du travail particulier et, partant, la dépendance, et la détresse de la classe attachée à ce travail, à quoi se rattache l'incapacité à éprouver le sentiment et à jouir des autres capacités, et en particulier des avantages spirituels de la société civile (G. W. F. Hegel, 1998, 302-303).

Hegel a aussi souligné les contradictions de la société industrielle. En cela, ses analyses anticipent celles de Karl Marx et de ses continuateurs. La proximité hégélienne et marxienne que nous venons d'indiquer avait aussi été relevée par Jean- Claude Bourdin, dans une contribution, au titre éloquent, « Hegel et « la question sociale » : société civile, vie et détresse » (J.- C. Bourdin, 2011). Ce dernier a souligné la pertinence de la réflexion hégélienne qui se laisse saisir dans le fait que même Karl Marx n'a pas déconstruit l'analyse de Hegel sur la paupérisation des travailleurs et les effets de la division du travail qui est traduite dans l'affirmation hégélienne ci-dessus citée par l'expression « *l'isolement et le caractère borné du travail particulier* ».

Un autre concept que Karl Marx ne déconstruit pas chez Hegel, ce qui met aussi en évidence la pertinence de la réflexion hégélienne sur la pauvreté, est la production d'une classe nouvelle, à leur époque, au sein de laquelle s'effritent les valeurs éthiques. Par-delà cette pertinence relevée par Jean-Claude Bourdin, il faut indiquer que l'intérêt de Hegel pour l'analyse de la pauvreté et de la misère n'a pas laissé Domenico Losurdo indifférent. Il a été sensible à cette préoccupation hégélienne au point de s'intéresser à la question de la mise en exergue de l'anti-aristocratisme et de l'antilibéralisme hégélien, toutes choses qui le conduisent à la mise en évidence d'un Hegel plébéien (D. Losurdo, 1992).

Dans son ouvrage, *Principes de la philosophie du droit*, Hegel, au-delà du §243 où apparaît le terme « classe », emploie aussi une autre occurrence de ce terme au §245. Ce terme a aussi été utilisé par Hegel dans *La seconde Philosophie de l'esprit d'Iena, Ienaer Systementwurf*, *Philosophie de l'esprit 1805*. Le terme « classe », *Klasse* en allemand, se distingue de l'État, *Stand* en allemand, dans la mesure où il y a au niveau de l'État un statut juridique et institutionnel alors qu'au niveau de la classe, il y a un manque de statut dit juridique et institutionnel. La liaison entre l'État et le droit qui vient d'être soulignée n'apparaît pas seulement qu'avec Hegel.

Hegel distingue trois classes : la classe substantielle dont la richesse émane du travail du sol ou de l'exploitation de la terre. Il y a, ensuite, la classe industrielle qui, se servant de la réflexion et de son intelligence, parvient à transformer les produits naturels issus du travail de la classe substantielle. Enfin, on a la classe universelle qui a pour tâche fondamentale d'œuvrer pour l'universel, la garantie des intérêts généraux.

La classe dépendante du travail, isolée, et effectuant un travail borné est caractérisée par Hegel au § 244 comme une « *grande masse* » d'hommes dont l'assujettissement à une seule tâche n'est plus à démontrer. Dans ce paragraphe, il a souligné que

La décadence d'une grande masse(d'individus) au-dessous du niveau d'un certain mode de subsistance, mode qui se règle de lui-même comme celui qui est nécessaire à un membre de la société- et partout, le fait que cette déchéance conduit à la perte du sentiment du droit, de la rectitude et de l'honneur qu'il y a à subsister par son activité propre et par son travail,- produit l'engendrement de la populace, lequel, à son tour apporte en même temps avec soi la facilité accrue de concentrer des opportunités entre peu de mains (G. W. F. Hegel, 1998, 303).

Dans la philosophie politique de Hegel, la populace n'est ni une classe sociale ni un état. Elle est simplement constituée des exclus de la société civile. Elle gît en deçà du minimum de subsistance. Elle est exposée à l'insécurité. Elle renvoie au bas peuple que l'on tendance à mépriser. Elle est ordinairement exposée à la pauvreté ou à la misère et se distingue de la partie dite instruite ou cultivée du peuple. Par-delà la caractérisation et la conceptualisation de la pauvreté, Hegel s'est intéressé à sa résolution. Quels remèdes faut-il apporter à cette question de la pauvreté dans sa réflexion philosophique ?

2. La solution hégélienne à la question de la pauvreté

Hegel ne s'est pas contenté de s'intéresser à la question de la pauvreté dans son œuvre politique. Il a réfléchi aussi à la recherche de solutions pour son atténuation voire son éradication.

Donner la subsistance aux nécessiteux sans la médiation de leur propre travail va contre le principe de la société civile et du sentiment que les individus qui en font partie ont de leur subsistance par soi et de leur honneur (...) ou bien elle serait médiatisée par du travail (grâce à l'occasion donnée de l'accomplir)... (G. W. F. Hegel, 1998, 304).

Hegel met, dans ce paragraphe, en exergue ce que l'on peut appeler les apories auxquelles on fait face dans la recherche d'élaboration de solutions à la question dite sociale. Les §241 et 242 montrent les limites des pratiques caritatives traditionnelles. La charité est nécessaire mais elle ne permet pas toujours d'éviter « *la création d'une mentalité et de comportements d'assistés* » (G.W. F. Hegel, 1998, 304) ; ce qui souligne ses limites.

Il a abordé aussi la question de la prise sous tutelle des hommes. Mais il a relevé que cette prise en charge est susceptible de mettre en péril leur sécurité alimentaire ainsi que celle de leur famille. En prenant en considération une telle réflexion hégélienne, il sied de noter que dans sa pensée une place est faite à l'idée d'une intervention de l'État. La pauvreté et la misère à laquelle elle conduit est identifiée par Hegel comme un problème social. Ce qui justifie le fait que l'État, dans sa pensée, a le devoir de son éradication ou de sa réduction.



En deçà de l'intervention de l'État, il a montré le rôle que peut et doit jouer la charité ou les institutions caritatives, les fondations, les établissements publics pour les pauvres comme les hôpitaux et l'éclairage des voies publiques. Mais il ne tarde pas à relever la dimension contingente de ces œuvres d'entraide ou d'aide publiques ou semi-publiques. Il a relevé avec clarté qu'

Il reste encore pour soi suffisamment à faire à l'activité charitable et c'est une vue fausse si cette activité entend réserver cette tâche de porter remède à la détresse à la particularité du cœur et à la contingence de la disposition d'esprit et des notions qui sont les siennes, et si elle se sent lésée et modifiée par les injonctions et les règlements universels obligatoires (G. W. F. Hegel, 1998, 302).

Cette affirmation hégélienne ne doit pas être comprise comme un rejet inconditionnel de l'activité charitable.

Elle doit plutôt être comprise comme une affirmation indiquant les insuffisances de ce remède qui peut apporter sa contribution à la question de résolution de la pauvreté. Dans la deuxième section de son œuvre *Principes de la philosophie du droit* qui porte sur la société civile, Hegel affirme qu'elle est le lieu de la propriété privée et de la recherche de l'accumulation de cette propriété dite privée. Elle mène à un certain nombre de maux qu'il a identifiés. Il s'agit d'une part de la débauche, de la misère et d'autre part de la corruption physique et des mœurs. Il montre aussi l'existence de dangers sociaux comme le crime, le vol et la vengeance. Face à la pauvreté et à la misère, il existe aussi chez Hegel trois niveaux de solidarité.

Il s'agit d'abord de la solidarité¹ qui s'exprime en termes d'aide ou de secours que l'individu est en droit d'attendre de la famille. Selon Hegel, la famille est la structure à qui appartient la prévoyance pour l'individu sous cet aspect particulier, aussi bien au point de vue des moyens et des aptitudes nécessaires pour gagner sa part de la richesse collective, comme au point de vue de sa subsistance et de son entretien dans le cas où se produit l'incapacité (G. W. F. Hegel, 1998, 240).

Au-delà de la prévoyance familiale soulignée dans cette affirmation hégélienne, il y a le devoir de secours que la société civile a à l'égard de l'individu et de la famille pauvres. L'individu a des droits sur ladite société qui a en revanche des devoirs à son égard. C'est ce qu'il a traduit dans cette assertion

¹ La solidarité fait partie des trois valeurs morales que Luc Ferry juge fondamentales dans l'organisation de la vie commune. Les deux autres valeurs sont l'humilité et l'innocence. (L. Ferry, 2016, 121).

si des individus anéantissent par le gaspillage la sécurité de leur subsistance et celle de leurs familles, elle a le droit et le devoir de les prendre en tutelle et de prendre soin de réaliser le but de la société, et aussi leur but particulier à leur place (G. W. F. Hegel, 1998, 241).

Par-delà la famille, la corporation, dans la philosophie hégélienne, est une institution civile qui est fondée sur la libre association des membres qui la composent. Elle représente « *la deuxième racine morale de l'État, celle qui est implantée dans la société civile* » (G. W. F. Hegel, 1940, 249). Les différents corps professionnels, les syndicats, « *les communes avec leur mairie ou les collectivités locales, les diverses associations ou encore les confessions religieuses eu égard à leur organisation sociale* » (Ph. Soual, 2011, 123) constituent des formes de corporations que l'on peut relever à la lecture de l'ouvrage *Le drame de la liberté. Introduction aux Principes de la philosophie du droit de Hegel* de Philippe Soual.

La corporation a pour finalité d'œuvrer pour l'atteinte et la préservation du bien commun de ses membres. Elle représente ainsi un cadre au sein duquel la question de la pauvreté et celle des conditions de vie de ses membres se posent. Elle élabore aussi des solutions internes de lutte contre la pauvreté. Hegel souligne que « *Dans la corporation l'aide reçue par la pauvreté perd son caractère contingent et, par suite, son caractère injustement humiliant.* » (G. W. F. Hegel, 1998, 246).

Par-delà la solidarité familiale et celle de la corporation et de la société civile dans son ensemble, le pouvoir collectif qui se situe au-dessus des différentes sphères de la vie sociale que nous venons d'indiquer, selon Hegel,

prend la place de la famille auprès des pauvres, en ce qui concerne aussi bien leur détresse immédiate que leurs sentiments d'honneur du travail, de malveillance et les autres défauts qui résultent d'une telle situation et du sentiment de préjudice éprouvé. (G. W. F. Hegel, 1998, 241).

Contrairement à la pensée de Karl Marx, Hegel n'encourage aucune lutte révolutionnaire des pauvres de nature à compromettre la stabilité de la collectivité politique. La conception hégélienne de la révolution se trouve dans son œuvre intitulée *Introduction à la philosophie de l'histoire* (G. W. F. Hegel, 2011, 164-169). On peut aussi se référer, sur ce sujet à E. Fleischmann (E. Fleischmann, 1992, 45). L'État, dans la réflexion philosophique hégélienne, ne se confond pas à la société civile, « *catégorie inventée par Hegel pour désigner la sphère*

inférieure des besoins et des intérêts privés, subordonnée, selon lui, à la sphère de la raison et de l'intérêt général, c'est-à-dire à l'État. » (R. Debray, 2017, 20)²

Hegel a aussi analysé les solutions anglaise et écossaise dans la recherche de résolution de la pauvreté. Il s'agit entre autres de la taxe des pauvres, des innombrables fondations, de la bienveillance privée et de la suppression des corporations en ce qui concerne l'exemple anglais. L'exemple écossais met l'accent sur la paresse et le gaspillage comme les causes de la pauvreté. Cela a pour conséquence ce que Hegel relève de cet exemple « *laissez les pauvres à leur destin et de les faire dépendre de la mendicité publique* » (G. W. F. Hegel, 1998, 243). Cette solution écossaise comporte des insuffisances qu'il a relevées.

La pauvreté selon Hegel pose un problème sérieux. Ce problème est qu'elle fait éclore un esprit antisocial. C'est la raison pour laquelle, elle appelle une solution politique. Les pauvres se « dés-identifient » à la société dans laquelle ils vivent, et aux valeurs qu'elle promeut. Cette dés-identification mène à la banalisation des valeurs sociales de base. C'est ainsi que l'on parvient à une crise de la reconnaissance mutuelle, de l'honneur. La dés-identification s'ouvre à une déterritorialisation ou à un exil paradoxal. Cet exil est dit paradoxal dans la mesure où les pauvres ne quittent pas physiquement leur collectivité politique. Mais ils ne s'y attachent plus. Ils sont des citoyens passifs essentiellement préoccupés de la question de la résolution de leurs problèmes.

La position de Hegel par rapport au libéralisme a été l'objet d'appréciations diverses. Il y a, d'une part, les philosophes qui le rangent du côté des penseurs du libéralisme (V. Cousin, 1866, 617), (F. Fukuyama, 1993) et d'autre part les penseurs qui montrent les insuffisances d'une telle perception de Hegel et de sa philosophie (J.-F. Kervégan, 2003, 155).

Il est, cependant, utile de montrer qu'il y a à la lecture des œuvres philosophiques de Hegel, un fait qui mérite d'être relevé. Il s'agit de la subordination de l'individualité libre et de la propriété privée à l'État. Cela signifie qu'il y a dans sa réflexion philosophique, une affirmation de la primauté de l'État au sein duquel les attitudes qui sont attendues des citoyens sont le dévouement, la loyauté et le sacrifice. La prise en considération de ces éléments fonde une remise en cause de la tenue de Hegel pour un libéral. En les prenant en compte, on aboutit à un Hegel, adversaire ou critique du libéralisme. Cette idée de Hegel critique du libéralisme ou du

² Philippe Soual avait aussi montré que la société civile «est caractérisée par la libre association, en elle et par elle les hommes séparés, peuvent s'associer, se joindre (sociare, gesellen) diversement, à leur gré, ce qui laisse la place à l'amitié » (Ph. Soual, 2011, p.91).

libéralisme critique est aussi soulignée par Éric Weil qui a montré les insuffisances des critiques élaborées par les libéraux ou les partisans du libéralisme contre Hegel (E. Weil, 2002, 28-46). Dans le libéralisme, les pauvres et les miséreux ne font pas l'objet d'une préoccupation centrale de l'État. Leur situation ne trouve comme solution que dans la charité contingente privée, laissée à l'initiative des individus.

Or une des caractéristiques fondamentales de la charité est sa dimension facultative. Si la charité est facultative, la solution qu'elle semble représenter à la question de la misère et de la pauvreté n'est elle-même au mieux qu'aléatoire. C'est en identifiant les limites de cette solution que représente la charité contingente que Hegel pose la nécessité d'un système de service public. Une telle solution n'est pas libérale. Ainsi il y a un dépassement hégélien certain du libéralisme et de la solution libérale à la question de la pauvreté, de la misère. On peut, cependant, s'interroger sur la pertinence de la solution hégélienne.

3. Interrogation sur la pertinence de la solution hégélienne

3.1. La pertinence de la solution hégélienne

La principale solution hégélienne face à la question de la pauvreté est l'aide ou la solidarité publique qui se distingue de l'aide ou de la solidarité contingente. Cette solution publique est l'œuvre des autorités étatiques c'est-à-dire des fonctionnaires de l'État qui ont, selon Éric Weil, la responsabilité d'œuvrer pour que chaque membre de la collectivité politique ait « *son honneur, sa conscience de soi, sa part à l'État, en imposant en d'autres mots, la médiation totale* » (E. Weil, 2002, 106). Face à la pauvreté et à la misère des citoyens, l'État prend des mesures de résolution pour contenir ses conséquences qui peuvent être la révolte, les soulèvements.

L'œuvre des administrateurs de l'État ou de ses fonctionnaires s'inscrit dans une perspective de conservatisme politique. C'est une forme de révolution « par le haut » qui est synonyme de réforme dans la mesure où elle est initiée par l'État à travers ses fonctionnaires. La révolution « par le haut » se distingue de la révolution « par le bas » qui est la révolution populaire, la transformation radicale (M. Savadogo, 2013, 194-207). Éric Weil a montré l'actualité de la philosophie hégélienne, sa modernité en ces termes

Cet État est une monarchie, plus précisément, une monarchie constitutionnelle, fortement centralisée, dans son administration, largement décentralisée en ce qui concerne les intérêts économiques, avec un corps de fonctionnaires de métier, sans religion d'État, absolument

souverain aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. En un mot c'est l'État moderne tel qu'il existe encore aujourd'hui partout ... (E. Weil, 2002, 56).

Au-delà des aspects positifs de la philosophie politique de Hegel et de sa solution à la question de la pauvreté, il est utile de relever quelques limites de sa solution.

3.2. La critique marxienne de la solution hégélienne

Une de ses limites est que l'aide ou la solidarité publique est incapable de vaincre la pauvreté.

Une telle conception a été développée par un de ses contemporains, Karl Marx. Selon Karl Marx, la solution hégélienne à la question de la pauvreté et de la misère sociales est inefficace car il

ne croit pas à la bonne volonté de l'administration ni à son intelligence : là où Hegel avait vu un problème pour l'administration, Marx voit une lutte entre l'administration en place et la classe opprimée. (E. Weil, 2002, 107).

Jean Fallot montre que

Dans sa « Critique de la philosophie du droit de Hegel », Marx posa que l'opposition du maître et de l'esclave passe par l'existence de l'État, qu'en conséquence l'État ne peut la réduire sans se supprimer lui-même et que l'administration est précisément là pour la faire subsister ; ce qui implique que l'existence de l'État ne représente pas la conciliation des classes mais la possibilité même de l'exploitation. (J. Fallot, 1966, 451)³

Cette réflexion de Jean Fallot constitue un commentaire de l'Article de la *Rheinische Zeitung* du 10 Août 1844. Dans cet article, Karl Marx souligne l'inséparabilité de l'existence de l'État et de l'esclavage dans l'antiquité et celle de l'État moderne et le monde exploiteur.

Tout comme Hegel, Karl Marx fonde la pauvreté des masses sur les intérêts égoïstes de la propriété privée. Mais si l'État chez Hegel est séparable de l'esclavage et de l'exploitation des masses, l'État même moderne dans la conception marxienne est incapable d'exercer la justice. Pour atteindre la justice, il est utile de se poser la bonne question, celle de la cause fondamentale, d'aller à la racine du mal. Or une telle entreprise ébranle les fondements de l'État moderne qui sont les différentes exploitations des masses pauvres. Quand on prend en considération les réalités socio-politiques actuelles, on peut aussi montrer les limites de la solution hégélienne.

³ L'opposition du maître et de l'esclave se trouve dans l'œuvre de Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, trad. J.-P. Lefebvre, Paris, Flammarion, 2008, pp.164-175. On a aussi un commentaire de Kostas Papaioannou in G. W. F., *Écrits politiques, La constitution de l'Allemagne (1800-1802)* suivie de *La croix du présent* par Kostas Papaioannou, Paris, Éditions Champ libre, 1977, 431.

3.3. La critique par les réalités contemporaines

Il existe, dans nos États contemporains, des structures qu'ils ont créées en vue de lutter contre la pauvreté. Mais ce qui peut être constaté c'est que ces différentes structures ne réussissent pas à atteindre leurs objectifs. Dans les États africains, par exemple, on constate que ceux qui administrent l'État ont tendance à s'enrichir tandis que les pauvres s'appauvrisse davantage. Les structures de lutte contre la pauvreté s'approprient l'aide au développement et deviennent elles-mêmes les actrices du sous-développement, de l'appauvrissement des citoyens.

Même dans les États occidentaux, on peut se demander s'il n'existe pas des obstacles sérieux qui handicapent l'efficacité du système public hégelien de lutte contre la pauvreté. Ce qui est à souligner, c'est que le représentant de l'État n'accède pas à la responsabilité de l'État de manière solitaire. Il est aidé ou soutenu économiquement par des hommes, fins calculateurs, et des structures qui entendent non seulement récupérer ce qu'ils ont investi mais aussi promouvoir des modèles sociaux ou antisociaux qui ne font pas de la lutte contre la pauvreté une des leurs préoccupations centrales. Face à de telles réalités du pouvoir politique contemporain, le système de solidarité publique comme l'envisage Hegel peut ne pas être le souci majeur des hommes d'État. Dans *Pour la désobéissance civique*, José Bové et Gilles Luneau montrent que les grandes firmes internationales, par exemple, participent au financement de la recherche scientifique et des hommes politiques en vue de contrôler la recherche et les orientations politiques. Dans une telle perspective, les mesures sociales qui s'opposent aux intérêts de ces firmes internationales ne peuvent pas prospérer.

Cela est contraire au devoir-être de l'aide que souligne John Rawls dans *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*. Selon lui, l'aide doit œuvrer à « améliorer le sort des pauvres du monde jusqu'à ce qu'ils soient des citoyens libres et égaux d'une société raisonnablement libérale ou des membres d'une société hiérarchique décente ». (J. Rawls, 2006, 144). La pauvreté que l'on trouve dans cet ouvrage rawlsien peut être dite mondiale. Elle fait appel, dans cet ouvrage, à une solution globale ou à une justice globale ou encore à une solidarité internationale. La pauvreté chez Rawls est aussi locale, étatique quand on se réfère à son ouvrage *Théorie de la justice*. Dans cet ouvrage, il a élaboré les principes d'une justice étatique ou domestique qui visent à promouvoir la liberté, l'égalité des citoyens au sein d'une collectivité politique particulière et à réduire les inégalités injustifiables.



Conclusion

Dans cette réflexion, nous avons dégagé la conception de la pauvreté que l'on trouve dans l'œuvre philosophique de Hegel. Nous avons ensuite montré les solutions à la question de la pauvreté qu'il a proposées. Parmi ces solutions nous avons indiqué l'aide ou la solidarité issue de la famille, de la société civile et la charité des autres membres de la collectivité politique. Ces solutions sont qualifiées par Hegel de contingentes et ne représentent pas de véritables solutions à la question de la pauvreté. La solution véritable dans la conception hégélienne est l'aide ou la solidarité publique. Cette solution doit venir de l'État. Nous avons souligné la pertinence de cette solution hégélienne en montrant que la pauvreté est une question sérieuse et dont la résolution ne doit pas être laissée à l'initiative privée des hommes. Nous avons enfin montré que la solution hégélienne comporte des limites.



Bibliographie

- Bondeli M. (2001), « Hegel, critique « communautariste » du libéralisme de Rawls » in *Revue Germanique internationale*, 15, pp. 261-275.
- Bourdin J.-C. (2001), « Hegel et « la question sociale » : société civile, vie et détresse » In *Revue germanique internationale*, 15, pp. 145-176.
- Cousin V. (1866), in « Souvenirs d'un voyage en Allemagne,-La bataille de Lutzen-L'art et la philosophie, Hegel » in *Revue des deux mondes*, Vol. 74.
- Debray R. (2017), *Le nouveau pouvoir*, Paris, Les Éditions du Cerf.
- Fallot J. (1966), *Pouvoir et morale, Machiavel, Spinoza, Hegel, Marx, Lénine, Gramsci*, Paris, Éditions Anthropos Paris.
- Ferry F. (2016), *La révolution transhumaniste. Comment la technomédecine et l'uberisation du monde vont bouleverser nos vies*, Paris, Éditions Plon.
- Fleischmann E. (1992), *La philosophie politique de Hegel, sous forme de commentaire des Fondements de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard.
- Fukuyama F. (1993), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, trad. D.-A. Canal, Paris, Flammarion.
- Hegel G.W.F. (1998), *Principes de la philosophie du droit*, trad. J.-F. Kervégan, Paris, PUF.
- Hegel G.W.F. (2011), *Introduction à la philosophie de l'histoire*, trad. M. Bienenstock et N. Waszek, Paris, Librairie générale française.
- Hegel G. W. F. (2008), *Phénoménologie de l'esprit*, trad. J.-P. Lefebre, Paris, Flammarion.
- Hegel G. W. F. (1977), *Écrits politiques, La constitution de l'Allemagne (1800-1802)* suivie de *La croix du présent* par Kostas Papaioannou, Paris, Éditions Champ libre.
- Kant E. (1986), *Doctrine du droit* in *Œuvres philosophiques III*, trad. J. Masson et O. Masson, Paris, Gallimard.
- Kelsen H. (1999), *Théorie pure du droit*, trad. C. Eisenmann, Belgique, Bruylants.
- Losurdo D. (1992), *Hegel et les libéraux, liberté-égalité- État*, trad. François Mortier, Paris, PUF.
- Papaioannou K., in Karl Marx (2010), *Critique du droit politique hégélien, Manuscrit de 1842-1843*, traduit et présenté par Kostas Papaioannou, Paris, Éditions Allia.
- Rawls J. (2009), *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Paris, Seuil.
- Rawls J. (2006), *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*, trad. Guillarme B., Paris, La Découverte.
- Savadogo M. (2013), *Philosophie de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.



Siep L. (2013), *La philosophie pratique de Hegel. Actualité et limites*, Présentation de Myriam Bienenstock, Trad. J.-M. Buée, Paris, Editions de l'éclat.

Soual Ph. (2011), *Le drame de la liberté. Introduction aux Principes de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Hermann d'Éditions.

Weil, É. (2002), *Hegel et l'État. Cinq conférences suivies de Marx et la philosophie du droit*, Paris, Librairie philosophique de J. Vrin.